

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matière: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Spray de marquage Top Marker

Numéro d'enregistrement

UFI 3KQS-N1G1-4003-9TDH

Identification de substance / produit

No.-PR 20122, 20123, 20124, 20148, 20149, 20150, 20156, 20157, 20158, 20177

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Peinture pour le marquage des animaux

Utilisations identifiées

SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302
téléphone

Adresse email de la sdb-team@kerbl.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

Adresse de contact nationale suisse:

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matière: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aérosol 1

H222

H229

Eye Irrit. 2

H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

2.3. Autres dangers

Les vapeurs de solvants organiques dégagées par le produit peuvent provoquer des somnolences et des vertiges. À forte dose, les vapeurs provoquent des maux de tête et des symptômes d'empoisonnement. Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.



Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matiere: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Éthanol

No. CAS	64-17-5			
No. EINECS	200-578-6			
Numéro d'enregistrement	01-2119457610-43-XXXX			
Concentration	>= 59			%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Liq. 2		H225	
	Eye Irrit. 2		H319	

ATE	orale	1.187	mg/kg
-----	-------	-------	-------

propan-2-ol

No. CAS	67-63-0			
No. EINECS	200-661-7			
Concentration	>= 10	< 20		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Liq. 2		H225	
	Eye Irrit. 2		H319	
	STOT SE 3		H336	

Autres ingrédients

Butane

No. CAS	106-97-8			
No. EINECS	203-448-7			
Concentration	>= 10	< 25		%
[3]				
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Gas 1		H220	
	Press. Gas			

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C, U

propane

No. CAS	74-98-6			
No. EINECS	200-827-9			
Concentration	>= 1	< 10		%
[3]				
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Gas 1		H220	
	Press. Gas			

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matière: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

Annotations additionnelles:

CLP

Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent U

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, appeler aussitôt un médecin. Brûlure : Rincer abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur cesse. Enlever les vêtements qui ne collent pas à la peau et consulter un médecin/transporter à l'hôpital. Si vous avez besoin d'un avis médical, préparez l'emballage ou l'étiquette.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants: Le produit contient des substances qui sont localement irritantes par contact avec la peau/les yeux ou par inhalation. Le contact avec des substances localement irritantes peut rendre la zone de contact plus sensible à l'absorption de substances nocives, par exemple allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matière: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Dioxyde de carbone, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Aérosol inflammable. ATTENTION: les bombes aérosols peuvent exploser. Ne pas respirer les vapeurs. En cas d'incendie, le produit se décompose et des gaz toxiques tels que le COx sont produits.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Éliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection: voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Équipement de protection individuelle: voir chapitre 8. Utiliser à l'extérieur si possible. Veiller à la bonne aération des locaux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matiere: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le conteneur est sous pression. Protéger de la lumière du soleil et des températures supérieures à 50°C (par exemple, des lampes à incandescence). Protéger du gel. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur >= 10 < 50 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 2B Générateurs aérosols

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

propan-2-ol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	500	mg/m³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1000	mg/m³	400	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: SRemarque: B SSc; Auge & OAW, ZNS, LeberKT AN; INRS, NIOSH

Butane

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1900	mg/m³	800	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	7600	mg/m³	3200	ppm(V)

Remarque: ZNS

propane

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1800	mg/m³	1000	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	7200	mg/m³	4000	ppm(V)

Remarque: FormalkT; NIOSH

Éthanol

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matière: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m ³	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m ³	1000	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc; OAW, FormalKT HU; INRS, NIOSH

limites biologiques

propan-2-ol

Liste	BGW (l'association fédérale de l'industrie de l'eau et du gaz)
Valeur	25 mg/l
paramètre	acétone
matériel d'essai	sang entier (B)
date d'échantillonnage	Fin d'exposition ou fin du quart.
Source	TRGS 903

propan-2-ol

Liste	BGW (l'association fédérale de l'industrie de l'eau et du gaz)
Valeur	25 mg/l
paramètre	acétone
matériel d'essai	urine (U)
date d'échantillonnage	Fin d'exposition ou fin du quart.
Source	TRGS 903

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Éthanol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	206	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Professionnel	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1900	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Professionnel	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	343	mg/kg

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matiere: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

Valeur type
Groupe de réf.
Durée d'exposition
Voie d'exposition
mode d'effet
Concentration

Dose dérivée sans effet (DNEL)
Professionnel
Long terme
par inhalation
Effet systémique
950

mg/m³

Valeur type
Groupe de réf.
Durée d'exposition
Voie d'exposition
mode d'effet
Concentration

Dose dérivée sans effet (DNEL)
Consommateur
Long terme
orale
Effet systémique
87

mg/kg

Valeur type
Groupe de réf.
Durée d'exposition
Voie d'exposition
mode d'effet
Concentration

Dose dérivée sans effet (DNEL)
Consommateur
Aigu
par inhalation
Effet local
950

mg/m³

Valeur type
Groupe de réf.
Durée d'exposition
Voie d'exposition
mode d'effet
Concentration

Dose dérivée sans effet (DNEL)
Consommateur
Long terme
par inhalation
Effet systémique
114

mg/m³

propan-2-ol

Valeur type
Groupe de réf.
Durée d'exposition
Voie d'exposition
mode d'effet
Concentration

Dose dérivée sans effet (DNEL)
Professionnel
exposition répétée
par inhalation
Effet systémique
500

mg/m³

Valeur type
Groupe de réf.
Durée d'exposition
Voie d'exposition
mode d'effet
Concentration

Dose dérivée sans effet (DNEL)
Professionnel
exposition répétée
dermale
Effet systémique
888

mg/kg/d

Valeur type
Groupe de réf.

Dose dérivée sans effet (DNEL)
Consommateur



Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matiere: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

Durée d'exposition	exposition répétée	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	319	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	exposition répétée	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	exposition répétée	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/m³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Éthanol

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,63	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,79	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	096	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	2,75	mg/l

propan-2-ol

Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	140,9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	140,9	mg/l

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matiere: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	140,9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	28	mg/kg/d

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
Matériau approprié nitrile
Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.
La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	Aérosol
Couleur	selon désignation produit
Odeur	Alcool
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	non déterminé

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matière: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

inflammabilité

Inflammable.

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur -60 °C

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque Non pertinent

valeur pH

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque Non miscible ou seulement légèrement miscible.

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matiere: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le chauffage peut provoquer un incendie ou une explosion.

10.2. Stabilité chimique

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est stocké et manipulé conformément aux instructions.

10.4. Conditions à éviter

Exposition au soleil, températures élevées, sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	1.483,75	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Éthanol

Espèces	rat			
DL50	1187	à	15010	mg/kg

propan-2-ol

Espèces	Rat (mâle / femelle)			
DL50	5840			mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
----------	--	--	--	--

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

éthanol

Espèces	lapin			
DL50	17100			mg/kg

propan-2-ol

Espèces	lapin			
DL50	12800			mg/kg

Date de révision: 20.12.2023

Date d'impression: 04.11.2024

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir	Version: 1 / CH	Date de révision: 20.12.2023
Numéro de la matiere: R-20122-A:	remplace la version: - / CH	Date d'impression: 04.11.2024

Exposition unique

Remarque À fortes doses, les vapeurs provoquent des maux de tête et des symptômes d'intoxication.

exposition répétée

Remarque L'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs peut causer des dommages au système nerveux central.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

propan-2-ol

Remarque Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation des vapeurs des produits solvants à haute concentration peut provoquer des nausées, des maux de tête, de la fatigue et des vertiges. May cause mild irritation. Irritating to eyes. Produces burning and tearing sensation.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

Butane

Espèces	Poisson			
CL 50	24,11	à	147,54	mg/l

propan-2-ol

Espèces	Poisson			
CL 50	10000			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

Éthanol

Espèces	Poisson			
CL 50	14,2	à	15,4	g/l
Durée d'exposition	96	h		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

propan-2-ol

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matiere: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

Espèces	Daphnia pulex	
CL 50	> 10000	mg/l
Durée d'exposition	24 h	
éthanol		
Espèces	Daphnia magna	
CE50	12340	mg/l
Durée d'exposition	48 h	

Toxicité pour les algues (Composants)

Butane				
Espèces	Algues			
CE50	7,71	à	16,5	mg/l
Éthanol				
Espèces	Algues			
CE50	275			mg/l
Durée d'exposition	72 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

propane				
Valeur	100			%
Durée de l'essai	385,5	h		
méthode	Biodegradation test, predates, OECD test			
Butane				
Valeur	100			%
Durée de l'essai	385,5	h		
méthode	Biodegradation test, predates, OECD test			
propan-2-ol				
Valeur	53			%
Durée de l'essai	5	d		
méthode	EU Method C.5			
Éthanol				
Valeur	97			%
Durée de l'essai	28	d		
méthode	OECD Guideline 301 B			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matière: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

éthanol

log Pow

-0,31

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Mixture does not meet PBT or vPvB criteria.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers.

Ne pas laisser entrer dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté après traitement dans une installation d'incinération agréée.

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matière: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Carte pour désignation du danger			
Quantité limitée	1 l	1 l	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-
Code de restrictions en tunnels	D		

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Spray de marquage Top Marker bleu, vert, rouge, noir

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.12.2023

Numéro de la matiere: R-20122-A:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aerosol 1	Aérosol, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.